

Tarifs / transports 2023-2024

Comme nous vous l'avions indiqué lors de l'Assemblée Générale du mardi 10 janvier 2023, l'U.S.E.P. 33 se trouve dans l'obligation de revoir certains éléments de ses pratiques financières pour retrouver un équilibre budgétaire.

Le Comité Directeur U.S.E.P. réuni le 4 juillet dernier a notamment déterminé les éléments suivants :

- **Prix des licences 2023/2024** : le montant de la licence enfant est porté à **11€**, celui de la licence adulte à **16 €**. Le prix de l'affiliation de l'association est maintenu à **27 €**.
 - Néanmoins, vous pouvez bénéficier de deux modes de réduction sur la licence enfant :
 - Pour les classes entièrement licenciées (licence-classe) **une réduction de 3€** par licence est accordée, la portant donc à **8€**
 - Pour les familles bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire, **une réduction de 3 €** est également accordée.
 - Pour obtenir ces deux remboursements, le **coupon joint** devra être envoyé à l'U.S.E.P. avant le **1^{er} décembre** pour un premier versement et avant le **1^{er} juin** pour le solde.
- Par ailleurs, le nombre minimal de licences pour affilier l'association est porté à **3 licences adultes et 10 licences enfants**.
- **En ce qui concerne les transports** qui ont nettement augmenté depuis quelques mois, l'U.S.E.P. 33 vous demandera une participation :
 - Pour le Cross de **Gujan Mestras**, cette participation est portée à **100€ par autobus**
 - Pour les autres **déplacements hors temps scolaire** réglés par l'U.S.E.P. 33, celle-ci sera **de 50€ par autobus**
 - Nous vous demandons de solliciter en priorité vos municipalités pour réduire l'enveloppe « transports »
- **Les transports réalisés dans le temps scolaire** ne sont pas pris en charge par l'U.S.E.P. 33. Vous pourrez éventuellement bénéficier d'une aide partielle par l'intermédiaire de votre association de secteur, dans le cadre des Contrats d'Objectifs de Secteurs.
- **Les associations peuvent toujours bénéficier d'une aide financière** accordée dans le cadre des Contrats d'Objectifs d'Associations. Le dossier est à retourner dûment complété avant le 1^{er} décembre 2023.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour toute demande de renseignements.

Po/ La Commission des Finances

Les Trésoriers : Sylvain BAQUET et Guy GERGEREAU